

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°26/2026

Séance du 17 juillet 2026 – 9h30

RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A ROCHEFORT

L'an deux mille vingt-six, le 17 juillet 2026, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 9 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Richard GUERIT, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Margarita SOLA, Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Alain BURNET, Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort

Bruno BESSAGUET est désigné Secrétaire de séance.

Rappel du Contexte

Le Forum des Marais Atlantiques (FMA) est animateur du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH) devenue depuis 2019 la plateforme nationale des données d'inventaires sur les milieux humides.

En tant qu'animateur de ce réseau, le FMA réceptionne, qualifie, contrôle, et compile les données des inventaires milieux humides pour leur mise en ligne. Ces données peuvent provenir des collectivités, des structures porteuses de SAGE, d'associations environnementales, des services de l'État, etc.

Ce réseau permet aux producteurs de données sur les milieux humides de disposer d'un moyen de communication sur les données concernées par cet écosystème. Les données de pré-localisations, les données d'inventaires de zones humides ainsi que d'autres données d'habillage sur l'ensemble des thématiques (eau, environnement, sols, sous-sols, etc.) sont accessibles en visualisation, par téléchargement ou sur demande par e-mail.

Un travail est opéré avec l'OFB pour créer une nouvelle plateforme qui sera dénommée PLUMH (PLateforme Unifiée pour les données des Milieux Humides).

Le FMA est sollicité par l'OFB pour réaliser le travail de reprise des données, par le biais d'une prestation.

Intitulé du poste : Géomaticien

Descriptif du poste :

Au sein du pôle Systèmes d'information, la personne recrutée sera chargée de l'homogénéisation des données de prélocalisation à la nouvelle base de données PLUMH.

Profil recherché

Niveau d'études requis : Licence universitaire professionnelle SIG ou équivalent ou Bac +2

Technicité et compétences indispensables :

- Maîtrise de l'un des logiciels SIG (Qgis, MapInfo, Arcgis)
- Connaissance impérative du langage SQL
- Rigueur et technicité dans les pratiques des traitements SIG et leur suivi
- Grande capacité d'autonomie dans l'organisation et la réalisation du travail
- Goût pour le relationnel et le travail d'équipe

Technicité et compétences appréciées :

- Connaissance de PostGres/PostGis et du SGBD Microsoft Access
- Connaissance du fonctionnement des collectivités
- Milieux aquatiques : hydrologie, écologie, règlementation, jeux d'acteurs

Le poste sera créé pour une période maximale de 6 mois à compter du 1^{er} septembre, à temps complet et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 389, majoré 373 de la fonction publique. L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du comité syndical décident qu'à partir du 1^{er} septembre 2026 :

- De recruter un agent contractuel selon les conditions énumérées ci-dessus ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

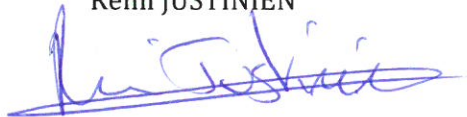
Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9

Votes :
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,
Bruno BESSAGUET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2026 _____

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : __ / __ / 2026